

ne suis pas très éloigné d'une municipalité dont les virtualités ne sont pas encore pleinement exploitées. Il y existe encore des terres qui n'ont pas encore été défrichées et qui produiront des céréales. Toutefois, on n'en tiendra aucun compte. Nous ignorons quel effet les engrais produiraient dans cette région. Nous ignorons quelle serait la répercussion d'un autre tarif-marchandises. Freinera-t-il l'expansion du pays? Nous avons mis en valeur les meilleures terres. Nous nous sommes installés sur les terres qui nous semblaient les plus fertiles. Nous devons maintenant défricher de nouvelles régions. A mesure que les engrais sont disponibles, de nouvelles régions sont mises en culture.

Après la guerre, le matériel étant de nouveau disponible, on a défriché ces terres, à mesure que nos moyens nous le permettaient. Mais si l'on modifie l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau, si nous devons payer plein tarif et si, en plus de cela, tout ce que nous faisons venir et tout ce que nous expédions doit acquitter le tarif plus élevé, je crois qu'il n'y aura qu'une solution. J'ai déjà entendu cette rengaine sous un autre régime libéral. Joignons-nous aux États-Unis. N'allez pas croire un seul instant que cette idée ne peut pas être propagée à nouveau. Elle pourrait encore être répandue à moins que nous ne soyons prêts à nous assurer que ce transport se fasse par tout le Canada, d'est en ouest. Ce projet de loi doit s'appliquer à tout le Canada et non à certaines parties seulement. Ce ne doit pas être un bill visant certaines sociétés.

Nous pouvons facilement expédier nos produits ouverts vers les États-Unis et un marché nous y attend peut-être. J'ai déjà demandé au président de la société Massey-Ferguson pourquoi on n'aménageait pas une usine en plein centre de l'Ouest. Mais c'est là une autre paire de manches. Mais le ministre doit comprendre que si l'on permet un tel état de choses, le Canada se verra aux prises avec d'autres problèmes dont il n'a sûrement pas envie.

Il existe un autre genre de désunion au Canada. Un certain groupement voudrait se séparer pour une raison différente. Nous ne devrions pas lui en donner l'occasion.

**M. Rapp.** Dix heures.

**L'hon. M. Pickersgill:** On pourrait peut-être terminer l'étude de cet article ce soir?

**Une voix:** A condition que l'article soit retiré.

**L'hon. M. Pickersgill:** Évidemment, cela est tout à fait impossible.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (10.00 p.m.)

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, puis-je prédire, sans risque d'erreur, que nous poursuivrons demain l'étude du bill n° C-231?

**M. Knowles:** Demain et après-demain.

**L'hon. M. Côté:** Oui, monsieur l'Orateur, c'est ce que nous ferons demain.

### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

#### LES POSTES—PRÉSUMÉE SPOILIATION DU COURRIER PAR LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, l'autre jour, j'ai soulevé la question des agissements de la Compagnie de la baie d'Hudson dans la manutention ou l'altération du courrier, dans un certain cas, et, subséquentement, j'ai envoyé au ministre des Postes (M. Côté) et au solliciteur général (M. Pennell) des photocopies des documents que j'avais en ma possession. Leur contenu a aussi reçu beaucoup de publicité en raison de l'immense intérêt que la question suscite.

Je me rends compte que le ministre des Postes n'a peut-être pas encore eu la possibilité de mener une enquête complète sur cette question et sur certaines autres qui ont fait l'objet d'enquête de la part de la GRC, et que, par conséquent, il n'est peut-être pas en mesure, ce soir, d'indiquer quel parti le gouvernement se propose de prendre dans cette affaire. Toutefois, à la suite de la question que j'ai posée à la Chambre, la Compagnie de la baie d'Hudson a fait une déclaration, probablement à Winnipeg.

Malgré ma demande, je n'ai pas pu obtenir une copie de cette déclaration, mais j'ai ici les commentaires parus à ce sujet dans le *Citizen* d'Ottawa, le vendredi 13 janvier. L'article du journal se lit en partie ainsi:

D'après la Compagnie de la baie d'Hudson, M. Howard semble appuyer son accusation sur un incident unique survenu à Fort-Chippewyan, en Alberta, en novembre 1965 et qui a été réglé depuis longtemps à la satisfaction du bureau de poste et du plaignant.

Il est intéressant de constater que la Compagnie de la baie d'Hudson commence par reconnaître ses torts. Elle admet, tout d'abord, qu'un pareil incident a bien eu lieu, mais elle agit ensuite comme s'il n'avait aucune impor-